

COMMUNE DE THIAVILLE SUR MEURTHE

Séance du 30 août 2021

Membres en exercice :

Date de la convocation: 24/08/2021

14

Présents : 10

L'an deux mille vingt-et-un et le trente août l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Frédéric THOMAS

Votants: 11

Présents : Frédéric THOMAS, Dominique GEORGE, Gilles ZINUTTI, Sabrina GRIDEL, Christelle LALLEMAND, Aude CHAPPUY, Frédéric FURST, Denis MICHEL, Dominique LAHAYE, Vittore PETTOVEL

Pour: 11

Représentés: Jonathan FONTAINE par Gilles ZINUTTI

Contre: 0

Excusés:

Abstentions: 0

Absents: Emilie TORNIER, Nadège GUYOT, Laetitia SCHAEFFER

Secrétaire de séance: Sabrina GRIDEL

Objet : Désignation du secrétaire de séance - 2021_066

Le quorum étant atteint, les élus sont invités à élire en leur sein la personne qui sera désignée comme étant le ou la secrétaire de cette séance.

La candidature de Sabrina GRIDEL ayant recueilli l'unanimité des votes, elle assurera le rôle de secrétaire de cette réunion du Conseil Municipal.

Ainsi fait et délibéré ce jour,

Pour copie conforme

Frédéric THOMAS, Maire.



COMMUNE DE THIAVILLE SUR MEURTHER

Séance du 30 août 2021

Membres en exercice : 14 Date de la convocation: 24/08/2021

Présents : 10

L'an deux mille vingt-et-un et le trente août l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Frédéric THOMAS

Votants: 11

Présents : Frédéric THOMAS, Dominique GEORGE, Gilles ZINUTTI, Sabrina GRIDEL, Christelle LALLEMAND, Aude CHAPPUY, Frédéric FURST, Denis MICHEL, Dominique LAHAYE, Vittore PETTOVEL

Pour: 11

Représentés: Jonathan FONTAINE par Gilles ZINUTTI

Contre: 0

Excusés:

Abstentions: 0

Absents: Emilie TORNIER, Nadège GUYOT, Laetitia SCHAEFFER

Secrétaire de séance: Sabrina GRIDEL

Objet : Approbation du compte rendu de la séance du 9 juillet 2021 - 2021_067

Monsieur Vittore PETTOVEL fait remarquer l'erreur d'écriture découlant du fait que le vote des taux ne figurait pas sur la convocation du 2 juillet 2021 mais sur celle du 5 juillet 2021.

Les membres présents du Conseil approuvent le compte-rendu qui leur est fait de la précédente séance qui a eu lieu le 9 juillet 2021.

Ainsi fait et délibéré ce jour,

Pour copie conforme

Frédéric THOMAS, Maire.



COMMUNE DE THIAVILLE SUR MEURTHER

Séance du 30 août 2021

Membres en exercice :

Date de la convocation: 24/08/2021

14

Présents : 10

L'an deux mille vingt-et-un et le trente août l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Frédéric THOMAS

Votants: 11

Présents : Frédéric THOMAS, Dominique GEORGE, Gilles ZINUTTI, Sabrina GRIDEL, Christelle LALLEMAND, Aude CHAPPUY, Frédéric FURST, Denis MICHEL, Dominique LAHAYE, Vittore PETTOVEL

Pour: 11

Représentés: Jonathan FONTAINE par Gilles ZINUTTI

Contre: 0

Excusés:

Abstentions: 0

Absents: Emilie TORNIER, Nadège GUYOT, Laetitia SCHAEFFER

Secrétaire de séance: Sabrina GRIDEL

Objet : Contrat Animateur Péri scolaire - 2021_068

Le Maire rappelle aux élus sa délibération n°2021-048 du 4 juin 2021.

Compte tenu de la dernière réunion du comité de pilotage du péri scolaire et du souhait de proposer aux habitants un service de péri scolaire le mercredi,

Après en avoir délibéré le conseil **décide:**

- L'annulation de la délibération susvisée
- La mise en place d'un nouveau **contrat d'animation péri scolaire** à compter du 1er septembre 2021 et jusqu'au 31 août 2022,
- Que le temps de travail hebdomadaire de l'agent sera de 27 heures,
- Que, compte tenu de l'annualisation de son temps de travail, l'agent ne travaillera pas au cours des vacances scolaires,
- Charge le Maire des démarches à accomplir.

De plus, le Maire est autorisé à prendre toute mesure (appel à des bénévoles, interim ou autre)

- en cas d'absence de l'agent,
- dans l'éventualité où les effectifs d'enfants présents nécessitent la présence d'encadrants supplémentaires.

Ainsi fait et délibéré ce jour,

Pour copie conforme

Frédéric THOMAS, Maire.



COMMUNE DE THIAVILLE SUR MEURTHER
Séance du 30 août 2021

Membres en exercice : 14 Date de la convocation: 24/08/2021

Présents : 10

L'an deux mille vingt-et-un et le trente août l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Frédéric THOMAS

Votants: 11

Présents : Frédéric THOMAS, Dominique GEORGE, Gilles ZINUTTI, Sabrina GRIDEL, Christelle LALLEMAND, Aude CHAPPUY, Frédéric FURST, Denis MICHEL, Dominique LAHAYE, Vittore PETTOVEL

Pour: 11

Représentés: Jonathan FONTAINE par Gilles ZINUTTI

Contre: 0

Excusés:

Abstentions: 0

Absents: Emilie TORNIER, Nadège GUYOT, Laetitia SCHAEFFER

Secrétaire de séance: Sabrina GRIDEL

Objet : Nouveau contrat aidé - 2021_069

Compte tenu de la dernière réunion du comité de pilotage du périscolaire et du souhait de proposer aux habitants un service de périscolaire le mercredi,

Après en avoir délibéré le conseil **décide:**

- La mise en place d'un nouveau contrat aidé pour le périscolaire à compter du 1er septembre 2021 et jusqu'au 31 août 2022,
- Que le temps de travail hebdomadaire de l'agent sera de 25 heures
- Que, compte tenu de l'annualisation de son temps de travail, l'agent ne travaillera pas au cours des vacances scolaires,
- Charge le Maire des démarches à accomplir

De plus, le Maire est autorisé à prendre toute mesure (appel à des bénévoles, interim ou autre)

- en cas d'absence de l'agent,
- dans l'éventualité où les effectifs d'enfants présents nécessitent la présence d'encadrants supplémentaires.

Ainsi fait et délibéré ce jour,

Pour copie conforme

Frédéric THOMAS, Maire.



COMMUNE DE THIAVILLE SUR MEURTHER

Séance du 30 août 2021

Membres en exercice :

Date de la convocation: 24/08/2021

14

Présents : 10

L'an deux mille vingt-et-un et le trente août l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Frédéric THOMAS

Votants: 11

Présents : Frédéric THOMAS, Dominique GEORGE, Gilles ZINUTTI, Sabrina GRIDEL, Christelle LALLEMAND, Aude CHAPPUY, Frédéric FURST, Denis MICHEL, Dominique LAHAYE, Vittore PETTOVEL

Pour: 11

Représentés: Jonathan FONTAINE par Gilles ZINUTTI

Contre: 0

Excusés:

Abstentions: 0

Absents: Emilie TORNIER, Nadège GUYOT, Laetitia SCHAEFFER

Secrétaire de séance: Sabrina GRIDEL

Objet : Contrat Agent Polyvalent - 2021_070

Le Maire fait part de la nécessité de terminer les travaux engagés dans les divers locaux communaux.

Il propose aux élus de mettre en place un contrat à durée déterminée pour accroissement d'activité.

Après en avoir délibéré le conseil **décide:**

- Le prolongement du **contrat d'agent polyvalent** ouvert par délibération 2021-051 du 4 juin 2021 (poste d'adjoint technique territorial à temps non complet) à compter du 1er septembre 2021 et jusqu'au 31 décembre 2021,
- Que le temps de travail hebdomadaire de l'agent sera de 25 heures.
- Charge le Maire des démarches à accomplir.

Ainsi fait et délibéré ce jour,

Pour copie conforme

Frédéric THOMAS, Maire.



COMMUNE DE THIAVILLE SUR MEURTHER
Séance du 30 août 2021

Membres en exercice : 14 Date de la convocation: 24/08/2021

Présents : 10

L'an deux mille vingt-et-un et le trente août l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Frédéric THOMAS

Votants: 11

Présents : Frédéric THOMAS, Dominique GEORGE, Gilles ZINUTTI, Sabrina GRIDEL, Christelle LALLEMAND, Aude CHAPPUY, Frédéric FURST, Denis MICHEL, Dominique LAHAYE, Vittore PETTOVEL

Pour: 11

Représentés: Jonathan FONTAINE par Gilles ZINUTTI

Contre: 0

Excusés:

Abstentions: 0

Absents: Emilie TORNIER, Nadège GUYOT, Laetitia SCHAEFFER

Secrétaire de séance: Sabrina GRIDEL

Objet : Vote de crédits supplémentaires - Budget EAU - 2021_071

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
621	Personnel extérieur au service	910.00	
TOTAL :		910.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		910.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré ce jour,
Pour copie conforme
Frédéric THOMAS, Maire.



COMMUNE DE THIAVILLE SUR MEURTHER
Séance du 30 août 2021

Membres en exercice : 14 Date de la convocation: 24/08/2021

Présents : 10 *L'an deux mille vingt-et-un et le trente août l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Frédéric THOMAS*

Votants: 11 **Présents :** Frédéric THOMAS, Dominique GEORGE, Gilles ZINUTTI, Sabrina GRIDEL, Christelle LALLEMAND, Aude CHAPPUY, Frédéric FURST, Denis MICHEL, Dominique LAHAYE, Vittore PETTOVEL

Pour: 11 **Représentés:** Jonathan FONTAINE par Gilles ZINUTTI

Contre: 0 **Excusés:**

Abstentions: 0 **Absents:** Emilie TORNIER, Nadège GUYOT, Laetitia SCHAEFFER

Secrétaire de séance: Sabrina GRIDEL

Objet : Vote de crédits supplémentaires - Budget COMMUNE - 2021_072

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
023 (042)	Virement à la section d'investissement	3710.00	
70841	Mise à dispo personnel B.A. , régies		910.00
TOTAL :		3710.00	910.00

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
21534	Réseaux d'électrification	3710.00	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		3710.00
TOTAL :		3710.00	3710.00
TOTAL :		7420.00	4620.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré ce jour,
Pour copie conforme
Frédéric THOMAS, Maire.



COMMUNE DE THIAVILLE SUR MEURTHE**Séance du 30 août 2021****Membres en exercice :**

Date de la convocation: 24/08/2021

14*L'an deux mille vingt-et-un et le trente août l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Frédéric THOMAS***Présents : 10****Votants: 11****Présents :** Frédéric THOMAS, Dominique GEORGE, Gilles ZINUTTI, Sabrina GRIDEL, Christelle LALLEMAND, Aude CHAPPUY, Frédéric FURST, Denis MICHEL, Dominique LAHAYE, Vittore PETTOVEL**Pour: 11****Représentés:** Jonathan FONTAINE par Gilles ZINUTTI**Contre: 0****Excusés:****Abstentions: 0****Absents:** Emilie TORNIER, Nadège GUYOT, Laetitia SCHAEFFER**Secrétaire de séance:** Sabrina GRIDEL**Objet : Paiement des indemnités de licenciement M. MARTIN - 2021_073**

Le Président fait le point sur le dossier de M. Patrick MARTIN victime d'un accident de trajet le 18 avril 2019.

Il est convenu de procéder au versement des indemnités de licenciement en utilisant la méthode de calcul du tableau numéro un.

Des erreurs de calcul des salaires ont été relevés pour les années 2019 à 2021. Les salaires sont calculés dans le tableau numéro deux.

Le montant total des indemnités dues à Monsieur Patrick MARTIN s'élève à 2867,76€, et sera versé par virement en septembre deux mille vingt et un.

Tableau numéro un :

Date début	Date fin	Années	Mois	Jours	coeff DHS	Années	Mois	Jours
05/03/2017	31/08/2021	4	5	26	0,71	2,9	3,6	19
					TOTAL	3 ans	2 mois	8 jours

DECRET N° 91-298 du 20 mars 1991**Article 32 :**

*Le mois de traitement, tel qu'il sert de fondement au calcul de l'indemnité, est égal au dernier traitement indiciaire mensuel que l'agent aurait perçu **s'il avait été employé à temps complet, net des retenues pour pension et cotisations de sécurité sociale.***

Lorsque le dernier traitement de l'agent est réduit de moitié en raison d'un congé de maladie ou de grave maladie, le traitement servant de fondement au calcul de l'indemnité de licenciement est sa dernière rémunération à plein traitement.

Dernier salaire net à plein traitement perçu par M Martin : 891,19€

Salaire reconstitué à temps plein :

891,19x(35/25) = 1247,66€

DECRET N° 91-298 du 20 mars 1991

Préfecture de Nancy

Date de réception de l'AR: 03/09/2021

054-215405192-20210830-2021_073-DE

Article 41-1 :

*L'indemnité de licenciement est égale à la **moitié du traitement** mensuel défini à l'article 32 pour chacun des douze premières années de services et au tiers de celui-ci pour chacune des années suivantes, sans pouvoir excéder douze fois le montant de ce traitement.*

Toute fraction de services égale ou supérieure à six mois est comptée pour un an. Toute fraction de services inférieure à six mois n'est pas prise en compte.

La durée de service effectif est arrondie à 3 ans.

Montant de l'indemnité de licenciement :

$(1247,66/2) \times 3 = 1\,871,49$ € pour le montant des indemnités de licenciement.

TOTAL des Indemnités

1871,49 €

Tableau numéro deux :

	Salaires versés	Salaires recalculé	IJ Percues par la commune	IJ Perçues par l'agent	Régularisation	totaux BRUT	Totaux NET	
2019	5071,01 €		4195,52 €		- 875,49 €		- 3173,67 €	
2020	2298,18 €			9683,54 €	- 2298,18 €			
2021		3847,34 €		823,20 €	3847,34 €	6682,23 €	4169,94 €	
2021		2834,88 €			2834,88 €			
Total dû par la commune :							996,27 €	

Ainsi fait et délibéré ce jour,

Pour copie conforme

Frédéric THOMAS, Maire.

